

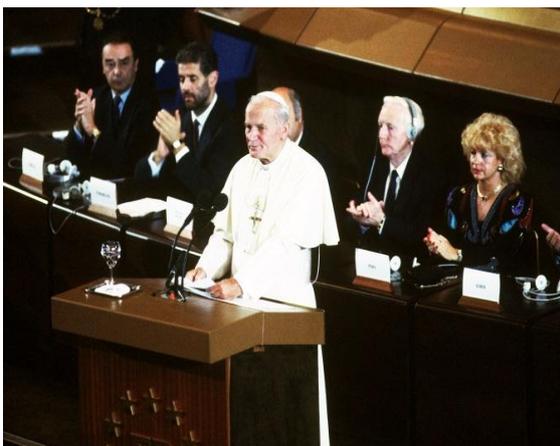
Les relations entre le Saint-Siège et les institutions européennes: un dialogue ouvert

SOMMAIRE

La visite du Pape François au Parlement européen le 25 novembre 2014 représente un événement de grande importance dans le dialogue entre les institutions européennes et l'État du Vatican. Un dialogue qui reflète les principes énoncés dans le Traité de Lisbonne (art. 17 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), la politique européenne de voisinage et les activités diplomatiques de l'Union.

Au fil du temps, les relations entre le Saint-Siège et les institutions européennes ont toujours suivi leur cours, en commençant par celles, plus formelles, des années '50 et '60 jusqu'à celles, plus structurées, de la période suivante. Visites et audiences, accordées aux présidents du Parlement européen, ont contribué à maintenir un dialogue ouvert. L'importante intervention de Jean-Paul II pendant la Séance plénière du 11 octobre 1988 a été le point culminant de ce dialogue.

Pour sa part, le Vatican a également institutionnalisé ses relations avec l'Union et sa participation aux activités européennes par l'intermédiaire du nonce apostolique, présent auprès des institutions depuis les années '70, et par les activités de la Commission des Évêques de la Communauté européenne (COMECE).



Le Pape Jean-Paul II s'adresse au Parlement européen à Strasbourg en octobre 1988.

Dans ce briefing:

- L'invitation au Parlement européen du Pape François
- L'État du Vatican dans la politique européenne de voisinage
- Lisbonne et le dialogue établi par l'article 17
- Les premières relations officielles
- La visite de Jean-Paul II au Parlement européen

L'invitation au Parlement européen du Pape François

Le Pape François 1^{er} sera à Strasbourg le 25 novembre et prononcera à cette occasion un discours en séance solennelle lors de la session plénière du Parlement européen.

L'invitation formelle du Président Schulz au premier pape latino-américain a été adressée lors de la rencontre qui a eu lieu au Vatican le 11 octobre 2013, exactement 25 ans après la visite à Strasbourg de Karol Wojtyła, Jean-Paul II, premier pape à prendre la parole devant le Parlement européen. L'arrivée du Pape représente, donc, un événement extrêmement significatif dans le tableau des relations et du dialogue entre les institutions européennes et le Vatican mais aussi en ce qui concerne le débat, plus ample, avec les communautés religieuses.

Au nom du Parlement européen, j'ai invité le Pape François à s'adresser au Parlement européen réuni en session plénière, vingt-cinq ans après que Jean-Paul II se soit adressé au Parlement européen réuni en plénière à Strasbourg¹, a déclaré Martin Schulz, Je suis impatient d'accueillir le Pape, qu'il nous transmette un message européen et universel, plus nécessaire que jamais, sur nos valeurs fondamentales².

Le Président du PE a pu ainsi atteindre l'objectif déjà cherché par son prédécesseur, Jerzy Buzek, qui avait invité le Pape Benoît XVI pendant sa visite au Saint-Siège en février 2011.

L'État du Vatican dans la politique européenne de voisinage

Le rapport sur la politique européenne de voisinage du 7 décembre 2005 rappelle: *qu'il convient d'accorder une attention particulière aux pays du continent européen qui ne sont pas membres de l'Union européenne mais qui, pour des raisons historiques et géographiques, ont des liens politiques et économiques étroits avec l'UE (Andorre, Monaco, San Marin, **État du Vatican**, Suisse, Liechtenstein, Norvège et Islande) et de leur permettre de participer également au processus de la politique de voisinage³.*

La représentation pontificale auprès des institutions européennes est garantie, dès 1970, par la Nonciature apostolique auprès de l'Union. Actuellement, le nonce est Alain Paul Lebeaupin, archevêque titulaire de Vico Equense, nonce au Kenya et observateur permanent auprès des programmes des Nations Unies pour l'environnement et pour les établissements humains, nommé par Benoît XVI en 2012.

Néanmoins, l'organe chargé de garantir un dialogue régulier avec l'Union et d'informer et conscientiser l'Église sur les développements de la législation et des politiques européennes est la Commission des Évêques de la Communauté européenne (COMECE). Cette Commission représente auprès des institutions européennes les 28 conférences catholiques épiscopales qui appartiennent aux 28 États membres de l'Union. Les évêques qui la composent sont délégués par leur conférence épiscopale et se réunissent en assemblée plénière à Bruxelles, deux fois par an, pour suivre les travaux des institutions⁴.

Lisbonne et le dialogue établi par l'article 17

Un vrai dialogue s'engage entre les églises et les organisations non confessionnelles au début des années '90, grâce à l'action du Président de la Commission européen Jacques Delors. L'initiative du Président Delors a commencé à prendre forme à la suite de la chute du mur de Berlin en 1989 et en vue de l'important et complexe processus d'intégration européenne qui en a découlé. L'intention principale était celle d'un dialogue ouvert sur les politiques de l'Union et sur les sujets d'actualité. Avec le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), une valeur juridique a été attribuée à ce dialogue.

Le Traité de Lisbonne introduit, avec l'article 17, l'idée du dialogue entre les institutions européennes et les autorités, associations ou communautés religieuses et les organisations philosophiques et non confessionnelles. L'article 17 est composé de trois paragraphes:

1. *L'Union respecte et ne préjuge pas du statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les églises et les associations ou communautés religieuses dans les États membres.*
2. *L'Union respecte également le statut dont bénéficient, en vertu du droit national, les organisations philosophiques et non confessionnelles.*
3. *Reconnaissant leur identité et leur contribution spécifique, l'Union maintient un dialogue ouvert, transparent et régulier avec ces églises et organisations.*

Au mois de juillet 2013, la Commission européenne a publié les "Lignes directrices sur la mise en œuvre de l'Article 17 TFUE", dans lesquelles il est confirmé que *tous les sujets intéressants relatifs à l'agenda de l'UE peuvent être examinés dans le cadre de ce dialogue*. Ces thèmes peuvent être abordés aussi bien par la Commission européenne que par ses interlocuteurs sous réserve de l'accord des deux parties, en confirmant l'importance des principes de la régularité et de la transparence⁵.

Ce dialogue s'est également instauré au niveau des commissions parlementaires. À titre d'exemple, la commission des affaires constitutionnelles a organisé, en novembre 2013, un séminaire sur le thème "Renforcer la démocratie européenne: la participation des citoyens", co-présidé par le Vice-président Surján, responsable pour le dialogue prévu par l'article 17 TFUE.

Les premières relations officielles

Toutefois, les relations entre le Saint-Siège et les institutions européennes existent depuis le début de l'histoire de l'Union, bien que de façon plus formelle. Pendant la séance plénière du 21 octobre 1958, Robert Schuman s'est adressé à l'Assemblée pour commémorer Sa Sainteté Pie XII:

Mesdames, Messieurs, le décès de Sa Sainteté Pie XII nous fait un devoir de rappeler ici la mémorable réception dont l'Assemblée, conduite par son président Furler et ses vice-présidents Battista, Fohrmann et Vanrullen, a eu le privilège, à Castelgandolfo, il y a moins d'un an. C'était une de ces nécessaires rencontres du temporel et du spirituel⁶.

Des rencontres "nécessaires", donc, qu'ils se développent surtout à l'occasion du décès d'un pape et de l'élection de son successeur. Cinq ans après, le 24 juin 1963, le Président Gaetano Martino est intervenu deux fois pendant la même séance, d'abord pour rendre hommage à la mémoire de Sa Sainteté Jean XXIII et ensuite pour lire les félicitations adressées à Sa Sainteté Paul VI à la suite de son élection⁷.

À la reprise des séances plénières en septembre 1978, le Président Emilio Colombo a également pris la parole après sa participation aux funérailles de Paul VI en tant que chef de la délégation du PE, pour commémorer l'ancien Pape et pour signifier aux députés l'élection de Jean-Paul I⁸.

La visite de Jean-Paul II au Parlement européen

La visite du Pape Jean-Paul II au Parlement européen fut précédée par celle de Lord Plumb, Président du PE, en Italie lors des célébrations du 30^{ème} anniversaire de la signature du Traité de Rome (25 mars 1987). L'année suivante, accueilli par le Président Plumb,

Jean-Paul II a terminé sa visite de quatre jours en Alsace et en Lorraine en prenant la parole devant le Parlement européen, réuni en session plénière à Strasbourg.

Pendant son discours, le Pape aborda la question de la construction de l'Europe, soulignant combien le Parlement européen, pièce maîtresse de l'intégration européenne, apparaît aux Européens comme l'institution porteuse de leur avenir:

Depuis la fin de la dernière guerre mondiale, le Saint-Siège n'a pas cessé d'encourager la construction de l'Europe.

Ensuite, en s'adressant aux députés, Jean-Paul II annonça l'importance de l'intégration européenne vers les pays de l'Europe de l'Est, un an avant la chute du mur de Berlin, pour rappeler enfin l'engagement moral des députés envers les citoyens:

En répondant à votre invitation de m'adresser à votre illustre Assemblée, j'avais devant les yeux les millions d'hommes et de femmes européens que vous représentez. C'est à vous que ceux-ci ont confié la grande tâche de maintenir et de développer les valeurs humaines - culturelles et spirituelles - qui correspondent à l'héritage de l'Europa et qui seront la meilleure sauvegarde de son identité, de sa liberté et de son progrès⁹.

Bien des années plus tard, le Parlement européen a rendu hommage à Jean-Paul II, avec la présence du Président Buzek aux célébrations de sa béatification le 1^{er} mai 2011¹⁰.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations/documents sur ce sujet, vous pouvez vous adresser directement à arch-info@ep.europa.eu

Pour en savoir plus

¹ <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20140911IPR61101/html/Sa-Saintet%C3%A9-le-Pape-Fran%C3%A7ois-en-visite-officielle-au-PE-en-novembre>.

² [http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20130318STO06604/html/Le-Pape-François-invité-à-venir-prendre-la-parole-au-Parlement-européen](http://www.europarl.europa.eu/news/fr/news-room/content/20130318STO06604/html/Le-Pape-Fran%C3%A7ois-invité-%C3%A0-venir-prendre-la-parole-au-Parlement-europ%C3%A9en).

³ Rapport du Parlement européen sur la politique européenne de voisinage, (2004/2166(INI)), Archives historiques du Parlement européen, PE6 AP RP/AFET.2004 A6-0399/2005.

⁴ <http://www.comece.org/site/fr/quisommesnous>. La COMECE, mise en place le 3 mars 1980, a remplacé le Service catholique européen d'information pastorale (SIPECA), active de 1976 en 1980.

⁵ http://ec.europa.eu/bepa/activities/outreach-team/dialogue/index_fr.htm.

⁶ Débats du Parlement européen du 21 octobre 1958, page 5.

⁷ Débats du Parlement européen du 24 juin 1963, page 7.

⁸ Documentation concernant les relations entre les pays de l'Europe occidentale et le Vatican (correspondance avec la nonciature apostolique), Archives historiques du Parlement européen, PE1 P1 244/EXET EXET-1979-120; Débats du Parlement européen du 11 septembre 1978, pages 2-3.

⁹ Débats du Parlement européen du 11 octobre 1988, pages 46-49.

¹⁰ Documentation concernant la visite au Vatican du Président Buzek lors de la béatification du Pape Jean-Paul II, 01/05/2011, Archives historiques du Parlement européen, PE7 P1 E20/TIVR VOPT-010 0020.

Clause de non-responsabilité et droits d'auteur

Le contenu de ce document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen. Il est destiné aux Membres et au personnel du PE dans le cadre de leur travail parlementaire. Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable et envoi d'une copie au Parlement européen.

Manuscrit achevé en novembre 2014 Luxembourg © Union européenne.

Crédit photo: © Union européenne, 2014 - PE.

eprs@ep.europa.eu

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)